



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 08 février 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice :27
Membres présents : 24
Procurations :3
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre :0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : Mme Isabelle BERNADET (Procuration à I. DEXPERT), M. Laurent SOULARD (Procuration P. DUFAU), M. Jacques DELLION (Procuration à D. BARREYRE)

Secrétaire de séance : Mme Danielle BARREYRE

N° DE_2022_018

OBJET : ECLAIRAGE DES STADES DE PERETTE ET CASTAGNOLLES – DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL ET AGENCE NATIONALE DU SPORT

Madame Danielle BARREYRE indique à l'assemblée qu'il est possible de solliciter une aide au titre de la DOTATION de SOUTIEN à l'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) et de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif de rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs, pour implanter un éclairage écologique et économique sur les deux terrains de grands jeux des stades de Pérette et de Castagnolles.

L'objectif est de réduire la consommation énergétique. Ces travaux s'inscrivent dans les propositions du plan de relance gouvernemental au titre notamment du C.R.R.T.E., P.V.D. et C.V.E. regroupant différents dispositifs de financement en appui des collectivités.

La loi fixe ainsi 6 priorités thématiques éligibles à divers financements (DETR, DSIL,...) :

- La rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- Le développement numérique ;
- La création, la transformation, la rénovation des bâtiments scolaires ;
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Afin de répondre aux exigences normatives des différentes fédérations sportives, indispensables aux sports de compétition, la modernisation de l'éclairage des complexes sportifs de Castagnolles et de Pérette s'impose.

Les enjeux environnementaux du projet intègrent également les préoccupations écologiques et économiques. Vétustes, énergivores, le programme de modernisation des éclairages de Pérette et de Castagnolles visent à :

- optimiser l'éclairage par le passage à l'installation LED, permettant des économies d'énergie, de coûts et durée de vie ;
- Etre en sécurité et conformité en termes de normes sportives ;
- Optimiser les nuisances d'éclairage par l'installation d'un équipement à haute luminance à faible éblouissance, modulaire et programmable ;
- Accompagner la pratique sportive dans un souci de développement durable et de pleine utilisation des installations sportives à l'échelle du territoire et la variété des pratiques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire d'engager les travaux et de solliciter l'aide maximum de l'Etat au titre de la D.S.I.L. (Dotation de soutien à l'investissement local), ainsi qu'une aide auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Estimation du Projet..... 120 000 € HT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------|------------------|----------------------------------|------------------|
| | Montant HT | | Montant |
| | | D.S.I.L. 40 % | 48 000 € |
| TRAVAUX | 120 000 € | Agence Nationale du Sport | 36 000 € |
| | | Autofinancement | 36 000 € |
| TOTAL | 120 000 € | TOTAL | 120 000 € |

La commune préfinancera la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans un programme de travaux de rénovation énergétique et de modernisation des équipements d'éclairage sportifs inscrits aux programmes de relance PVD et CRRTE ;

DECIDE d'engager les travaux de rénovation énergétique sur les terrains de grands jeux aux stades de Pérette et de Castagnolles pour une estimation de travaux de 120 000 € HT.

SOLLICITE de Madame la Préfète de la Gironde, une subvention au titre de la **Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) 2022** au taux de 40 % soit 48 000 €.

SOLLICITE de l'**Agence Nationale du Sport** une aide d'un montant de 36 000 €.

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions et à préfinancer la TVA. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022.

CHARGE Madame le Maire de l'ensemble des formalités et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
 Isabelle DEXPIE

